



République Française

Département du Val d'Oise
CCAS DE SURVILLIERS

DELIBERATION N°04-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars (29/03/2024)

Le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué par Madame Adeline ROLDAO-MARTINS, la Présidente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse GUILBERT, Vice-Présidente du CCAS,

Etaient	Maryse GUILBERT	Nelly GICQUEL	Laurine MARI	Jean-Jacques BIZERAY
Présents(5)	Denise HOF			

Absents représentés : Madame Laëtitia ALAPHILIPPE donne pouvoir à Madame MARI Laurine, Madame Muriel VERCRUYSEN donne pouvoir à Madame Nelly GICQUEL, Madame Micheline THERESE donne pouvoir à Madame Denise HOF

Absents non représentés : Madame Annie PANNIER, Madame Nadine RACAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques BIZERAY

Approbation du Compte Administratif du CCAS 2023

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-31 et L. 2121-14 ;

Vu le compte de gestion transmis par la Trésorerie ;

Vu le compte administratif 2023 ;

Considérant que l'assemblée délibérante ne peut voter le compte administratif si elle n'a pas été mise en mesure de voter le compte de gestion au préalable ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 du CCAS a été réalisée par le receveur, et que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif du CCAS pour l'année 2023 ;

Le conseil d'administration du CCAS, réuni sous la présidence de Madame Maryse GUILBERT, Vice-Présidente du CCAS, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré, à l'unanimité ;

ARTICLE 1 :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête les comptes ci-dessous.

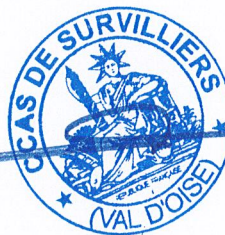
Accusé de réception en préfecture
095-269503389-20240404-04-2024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	73 876,22 €	54 925,80 €
	Section d'investissement	-	-
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	-	44 790,19 €
	Section d'investissement	-	-
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	73 876,22 €	99 715,99 €
	Section d'investissement	-	-

ARTICLE 2 :

- **SIGNE** le document budgétaire, par tous ses membres présents.

Se référer au document annexé (Compte Administratif 2023).



Pour Copie Conforme,
Le Président du CCAS,
Adeline ROLDAO-MARTINS

Accusé de réception en préfecture
095-269503389-20240404-04-2024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024